



Recommandation 450 (1966)¹

Problèmes économiques européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant que, si l'expansion économique de l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E., de 1960 à 1965, a été légèrement supérieure au taux moyen nécessaire à la réalisation de l'objectif d'une croissance de 50 % à atteindre en 1970 et si les perspectives de croissance paraissent relativement satisfaisantes, il devient de plus en plus difficile - comme le montrent les trois études par pays annexées au rapport de la commission économique - d'assurer le maintien de l'expansion dans des conditions de stabilité financière et que l'on relève des tendances inflationnistes dans plusieurs pays et une croissance insuffisante dans certains autres ;
2. Soulignant l'importance à cet égard d'une action concertée à long terme des gouvernements membres de l'O.C.D.E., combinant de manière appropriée mesures budgétaires et monétaires, politiques des revenus et des prix, et réformes structurelles ;
3. Consciente de l'intérêt que présente l'O.C.D.E., forum intergouvernemental atlantique où les gouvernements membres peuvent confronter leurs opinions et leurs expériences en matière de politique économique, de commerce international et d'aide aux pays en voie de développement, mais préoccupée du fait que les problèmes posés par les échanges entre les pays développés et les pays en voie de développement n'aient pu y dépasser le stade de l'examen ;
4. Réaffirmant l'intérêt qu'elle attache au succès des négociations Kennedy qui offrent l'occasion d'établir, sur une base stable et libérale, les relations commerciales de l'Europe avec d'autres régions et qui peuvent aussi contribuer, dans une certaine mesure, à réduire les effets de la division de l'Europe occidentale en deux blocs économiques ;
5. Consciente néanmoins de ce que les moyens susceptibles de faire cesser cette division de l'Europe occidentale en deux ensembles économiques sont au premier chef à rechercher et à mettre en oeuvre dans le double cadre du G.A.T.T. et des relations économiques inSe félicitant des mesures prises et des efforts déployés par l'A.E.L.E. pour étendre son domaine d'application et accroître le degré de concertation des décisions économiques des pays qui en sont membres ; tra-européennes ;
6. Souhaitant vivement que tous les efforts entrepris pour aplanir les difficultés que rencontre la Communauté Economique Européenne aSouhaitant également que l'évolution interne respective de la Communauté Economique Européenne et de l'A.E.L.E. soit dirigée de façon à faciliter leur étroite coopération ; boutissent à bref délai ;
7. Souhaitant également que l'évolution interne respective de la Communauté Economique Européenne et de l'A.E.L.E. soit dirigée de façon à faciliter leur étroite coopération ;
8. Estimant que l'accueil qui sera fait, au sein de l'un et l'autre groupe, aux aménagements nécessaires révélera le degré de probabilité d'un accord européen susceptible de faire cesser l'actuelle division économique de l'Europe occidentale et d'améliorer ainsi les perspectives d'unification de l'Europe ;

1. Discussion par l'Assemblée le 25 et 26 janvier 1966 (19e, 20e et 21e séances) (voir [Doc. 2015](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1966 (21e séance).



9. Convaincue plus que jamais, en l'actuelle conjoncture, du rôle déterminant que peut jouer le Conseil de l'Europe dans le développement harmonieux des relations économiques atlantiques et intra-européennes,
10. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. de mettre à profit les délibérations des gouvernements au sein du groupe de travail ad hoc de l'O.C.D.E. sur la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement pour adopter une politique européenne concertée ;
 - b. d'inviter instamment les gouvernements membres à prendre, sur le plan national et dans le cadre d'une collaboration aussi étroite que possible au sein des organisations internationales existantes, toutes mesures propres à maintenir la croissance économique et la stabilité du niveau général des prix dans des conditions d'équilibre des finances extérieures ;
 - c. de poursuivre l'exécution du programme de travail intergouvernemental du Conseil de l'Europe de façon à appuyer le mouvement d'unité européenne, compte tenu des vues exprimées dans la présente recommandation.